

Compte rendu de la réunion de la commission « Lien social » du 10 juin 2014

Membres de la Commission présents :

Grégoire GILLE, maire,
Estelle BOUCHÉ, 2^{ème} adjointe, présidente de la commission,
Pascal METTEY, conseiller municipal,
Alain ROBERT, conseiller municipal,
Frédéric BOULANGER, conseiller municipal,
Monique SEGUIN, membre hors conseil.

Excusés :

Sandrine BALLAY, conseillère municipale,
Fleur FAHY, membre hors conseil,
Marlène ZOLLINGER, membre hors conseil.

La réunion débute à 20h10.

M. le Maire installe dans un premier temps la commission nouvellement créée, et rappelle à cette occasion son fonctionnement et ses prérogatives :

- la commission « Lien social » est composée de 6 membres issus du conseil municipal et de 3 membres hors conseil. Elle est présidée par la 2^{ème} adjointe,
- la fréquence de ses réunions est trimestrielle ; elle pourra se réunir plus souvent en tant que de besoin, voire mettre en place des sous-commissions qui aborderont des sujets particuliers dans le cadre de ses prérogatives,
- ses domaines d'intervention sont le lien avec les associations, la communication, l'étude de la création d'une AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) ainsi que l'organisation des fêtes et cérémonies,
- la commission propose donc au conseil municipal des dispositions qu'elle aura pu étudier lors de ses séances de travail, dans le but de favoriser le lien d'une part entre le conseil municipal et les habitants du village (via différents supports de communication) et d'autre part entre les habitants et les associations. C'est au conseil municipal que reviendra la décision qu'il prendra sur la base des rapports qui lui seront faits par la Présidente de la commission.

L'ordre du jour communiqué avec la convocation est le suivant :

- Rappel aux membres de la commission du rôle de celle-ci,
- Les supports de communication,
- Projet d'AMAP,
- Organisation des prochaines cérémonies

1. Rôle de la commission Lien social :

Cette commission a pour but de favoriser le lien avec les habitants du village.

La compétence de cette commission va donc de l'organisation des fêtes et cérémonie, à l'élaboration des bulletins municipaux, en passant par le site internet et un lien avec les associations du village.

2. Communication :

Un débat est lancé autour des supports de communication actuellement utilisé dans le village :

- le bulletin municipal papier, distribué dans les boîtes aux lettres,
- le site internet.

Tous les participants conviennent qu'il faut faire d'avantage vivre le site internet. Il a été rappelé que la mise à jour du site est faite gracieusement par Françoise Gire. Il a été convenu qu'il ne devait y avoir qu'un seul interlocuteur avec le webmaster, et que ce serait Monsieur le Maire qui se chargerait de transmettre les informations à Françoise du fait de son rôle transversal.

Grégoire et Pascal doivent se réunir pour discuter d'une réorganisation du site internet (plan du site, nouvelles pages destinées aux associations, aux informations scolaires, etc....).

Une sous-commission devra être créée pour l'élaboration du bulletin municipal (quoique fort bien rédigé jusqu'à maintenant par une seule personne !). Il sera également défini la fréquence de parution des articles de manière à garder un attrait constant du public pour notre site.

3. Projet d'AMAP :

Lors de la campagne électorale, il a été évoqué le principe de création d'une AMAP. L'écho positif ressenti à cette époque, conduit la commission à réfléchir sérieusement sur le sujet.

L'idée à l'origine de ce projet est de favoriser le lien avec les habitants du village, mais également avec des producteurs locaux, rigoureusement sélectionnés. Ce nouveau service devrait permettre de consommer des produits ayant une vraie traçabilité, une qualité gustative et environnementale. Ceci favorise les circuits courts de distribution et un lien entre le producteur et le consommateur. Un contrat est établi entre le producteur et le consommateur sur une période, engageant les 2 parties : le producteur a livré telle quantité sur telle période et le consommateur a acheté la production définie à l'avance.

Une association devra être créée pour sa mise en place.

Il est proposé de l'évoquer lors de la réunion sur les déchets qui se déroulera le lundi 16 juin dans la salle de convivialité, afin d'avoir un ressenti des habitants pour savoir s'il faut poursuivre la démarche.

A partir de cet état des lieux, 3 axes de travail devront être menés conjointement :

- réaliser une information précise auprès des habitants de manière à rassembler un vingtaine (ou plus) de futurs amapiens,
- recherche et sélection de producteurs locaux,
- mise en œuvre de la structure associative sur la base de la documentation remise aux membres de la commission, et à partir de visites d'Amap de la région.

4. Cérémonie des fusillés

La commémoration des fusillés de Trémoins aura lieu le 20 septembre 2014 au matin.

S'agissant du 70^{ème} anniversaire de ce triste évènement et pour marquer un lien avec les commémorations nationales qui se déroulent cette année, la commission souhaite organiser une cérémonie commémorative digne de l'évènement. Plusieurs propositions sont faites afin d'organiser une animation : récitation d'un texte par des enfants, personnes en tenues d'époque, orchestre d'enfants.... Frédéric Boulanger propose de se rapprocher du président de l'association du Souvenir Français d'Héricourt. Chacun doit réfléchir à cette cérémonie.

Un point sera refait en juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La 2^{ème} Adjointe,
Estelle Bouché